

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

Délibération n°2024/23
Fongibilité des crédits
Nomenclature M57

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (39)

Argent-sur-Sauldre : Anne CASSIER
Assigny : Philippe PISCQUOT
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Alain ANDRÉ
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Crézancy-en-Sancerre : Martine CAVALIER
Dampierre-en-Crot : Sylvain BIJOUX
Ennordres : Hugues DUBOIN
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Jars : Vincent PARISSÉ
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Méry-es-Bois : Marc-Antoine BAILBY
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Marc GOURDOU
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)
Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI
Verdigny : Arielle VATAN
Villegenon : Julien GUILLAUME
Vion : Serge HAY
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Hugues DUBOIN (Ennordres)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc V...
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER

Pouvoirs (3)

Boulleret : Jean-Louis BILLAUT pouvoir à Thérèse RUELLÉ (Savigny-en-Sancerre)
Léré : François RENAUD pouvoir à Françoise NOYER (Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois, Val-de-Loire)
Sury-Près-Léré : Jean-Claude SCOUBE pouvoir à Laurent PABIOT (Sancerre)

Membres en exercice : 66

Membres présents : 39

Pouvoirs : 3

Votants : 42

Excusés (5)

Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Feux : Julien BARBEAU
Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Santranges : Sylvie BARDY
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (19)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER
Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Concressault : Serge VAN POUCKE
Couargues : Jean-Pierre SERRES
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Sens-Beaujeu : Laurent FAUROUX
Thou : Denis TABORDET
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

Secrétaire de séance : Chantal MILLÉRIOUX

L'an deux mille vingt-quatre, le ving-six mars,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RENIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu l'instruction comptable M57
Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
Vu l'accord du Trésorier de Sancerre concernant l'adoption du référentiel M57 pour le budget du Pays et son budget annexe au 01/01/2022,
Vu la délibération n°2021/45 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne adoptant la nomenclature M57 au 01/01/2022 pour tous ses budgets,

Vu la délibération n°2022/15 du 05/04/2022 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne acceptant son règlement budgétaire et financier (RBF),

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 19 mars 2024,

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le comité syndical à déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la Présidente informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : D'AUTORISER la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) de la manière suivante :

- En fonctionnement : 7.5 % de 664 034.50 € (dépenses réelles hors 012 : à trouver sur état II C2 du Bp) soit 49 802 €
- En investissement : 7.5 % de 61 756.27 € soit 4 631 €

Pour extrait conforme

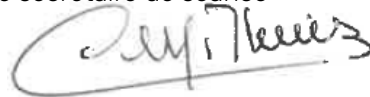
La Présidente

Laurence RÉNIER



Le secrétaire de séance

Chantal MILLÉRIOUX



Transmission en Préfecture le 29 mars 2024

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 2 avril 2024